

Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0966

commission principale : développement économique

objet : **Filière sciences de la vie - Projet Cancéropôle - Soutien à l'implantation d'ECCCE, le consortium européen sur le cancer du col de l'utérus**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les sciences de la vie constituent une priorité économique de la Communauté urbaine, réaffirmée dans le cadre du plan de mandat et du schéma de développement économique. L'ambition visée consiste à positionner Lyon parmi les cinq pôles européens leaders en biotechnologies en 2005.

La stratégie définie passe par le soutien à la création, au développement et à l'attraction d'activités économiques dans ce domaine ainsi qu'à la mise en place de grands projets structurants à forte visibilité internationale.

L'ensemble des acteurs du domaine de sciences de la vie de Lyon et de la Région se sont fédérés autour du grand projet structurant Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes.

Un consortium européen nommé ECCCE a été constitué en 2000 avec le soutien de la commission européenne. ECCCE a pour objet d'informer le grand public, les professionnels de la santé et les décideurs en matière de politique de santé, sur les causes du cancer du col et les nouvelles technologies de soins médicaux susceptibles d'être appliquées à la prévention de cette maladie.

ECCCE réunit de nombreux chercheurs de premier plan dans le domaine du cancer du col, originaires de dix états membres et de deux pays candidats à l'entrée, afin de disposer d'un niveau d'expertise et d'autorité sans précédent dans ce domaine :

- coordinateur : professeur Thomas Iftner, université de Tuebingen, Allemagne,
- université Erasmus, Hollande,
- CHU de Reims,
- institut Catalan d'Oncologia, Espagne,
- Imperial Cancer Research Fund, Grande-Bretagne,
- université de Lund, Suède,
- société de cancérologie du Danemark, Danemark,
- Frauenklinik der Medizinischen Hochschule, Allemagne,
- Coombe Women's Hospital, Irlande,
- Vrije Universiteit Medical Centre, Hollande,
- Université d'Athènes, Grèce,
- Université de Bari, Italie,
- Institut d'Obstétrique & Gynécologie, Beograd, Yugoslavia,
- Papardes zieds, Latvia.

Les membres d'ECCCE souhaitent implanter leur siège à Lyon début 2003, du fait de son potentiel en sciences de la vie et des synergies envisagées avec Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes.

Les partenaires du projet Cancéropôle considèrent que l'implantation du siège d'ECCCE à Lyon constituerait un des éléments déclencheurs importants du Cancéropôle et un vecteur de positionnement international, en particulier par la mise en place d'un centre d'excellence européen dans le domaine du cancer du col et de la prévention.

Une association dénommée ECCA (european cervical cancer Association) a été créée 25 novembre 2002 avec ECCCE, les HCL et le centre anticancéreux Léon Bérard. Elle est ouverte aux partenaires du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes, en particulier les CHUS et universités de Grenoble et Saint Etienne et le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS.

ECCA aura pour mission d'installer le siège d'ECCCE à Lyon en 2003 et préparer la mise en place d'un centre d'excellence européen ainsi que relayer les actions d'ECCCE et du cancéropôle en terme de prévention du cancer au plan local et européen :

- collecter des informations pertinentes sur le dépistage, la prévention et le traitement du cancer du col utérin en Europe,
- résumer et traduire les informations dans une terminologie adaptée aux publics visés,
- améliorer la compréhension des besoins en information des publics visés, en particulier des patientes, concernant la cytologie anormale et le cancer du col de l'utérus,
- définir des messages adaptés aux publics visés,
- diffuser les informations vers les publics visés, sur le plan national et européen,
- aider l'évolution constante et structurée des programmes existants de dépistage du cancer utérin, sans amoindrir les avantages réalisés à ce jour.

Le budget estimatif d'ECCA pour les quatre prochaines années est estimé à 4 000 000 €, dont :

- 1 350 K€ de la commission européenne et autres fonds de recherche,
- 2 050 K€ de grands groupes industriels, dont Aventis Pasteur MSD,
- 600 K€ de la Communauté urbaine et de la région Rhône-Alpes (75 000 € par an et par collectivité) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 300 000 € par la Communauté urbaine à l'association ECCA, répartis en quatre versements de 75 000 € de 2003 à 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec l'association ECCA.

3° - La dépense correspondante de 75 000 €, sera imputée aux crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,